## Note conceptuelle pour un appui ciblé foncier à la préparation pour la REDD+ en Tunisie[[1]](#footnote-1)

|  |  |
| --- | --- |
| **I. RÉSUMÉ DE LA DEMANDE (Complétez les cellules en blanc)** | |
| Objectif principal | Cette note conceptuelle décrit les objectifs, résultats, activités et livrables de l’appui ciblé foncier à la préparation pour la REDD+ en Tunisie. Cet appui ciblé a pour objectif de fournir une meilleure compréhension de la situation foncière en Tunisie afin de guider le développement de la stratégie REDD+ du pays. |
| Résultats principaux prévus | Les résultats principaux prévus sont :  1. La situation du domaine foncier forestier et pastoral en Tunisie et les implications pour la REDD+ sont clarifiées. 2. Un plan de travail pour répondre aux défis fonciers de la REDD+ est élaboré et soutient l'élaboration de la stratégie REDD+ du pays. 3. Le plan directeur d’assainissement de la situation foncière élaboré dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours contient des considérations spécifiques à la REDD+. 4. Les capacités des techniciens et ingénieurs sont renforcées et les différents intervenants sont impliqués et sensibilisés. |
| Montant total demandé (USD) | $79,500 |
| Domaine(s) d’activité concerné(s)[[2]](#footnote-2) défini(s) dans la **[Stratégie du Programme ONU-REDD](http://www.unredd.net/index.php?option=com_docman&task=doc_download&gid=4598&Itemid=53) 2011-2015** | La Tunisie n’a pas encore développé une stratégie REDD+. |
| Période prévue de mise en œuvre[[3]](#footnote-3) | Janvier 2015 – septembre 2015 |
| Veuillez sélectionner ci-dessous le type de financement approprié : | |
| ❑ Demande de financement d’activités REDD+ mises en œuvre à l’appui des Programmes nationaux ONU-REDD existants.  X Demande de financement d’activités REDD+ complémentaires à d’autres activités REDD+ définies au niveau national (stratégies nationales, processus RPP et/ou activités REDD+ financées bilatéralement) ou pour le lancement d’autres activités REDD+ (le pays n’a pas de Programme national ONU-REDD). | |

|  |
| --- |
| **II. HISTORIQUE[[4]](#footnote-4)**  Veuillez décrire l’historique de la demande. Exemples de contenus pertinents :   * Description succincte de la situation de la préparation à la REDD+ dans le pays et des efforts déployés en faveur de la REDD+. * Justification de l’appui nécessaire (qui doit représenter une contribution spécifique et supplémentaire aux efforts nationaux REDD+ avec pour objectif de combler des lacunes ou de favoriser d’autres activités). * Établir clairement les liens avec les stratégies nationales REDD+. * Si le pays est doté d’un Programme national ONU-REDD ou s’il en est question, examiner comment l’appui demandé s’inscrit dans le Programme national/le processus R-PP. * Si l’appui tient compte des résultats d’une évaluation des besoins du pays, veuillez le contextualiser dans l’ensemble des résultats de l’évaluation. |
| La Tunisie est devenue un pays partenaire ONU-REDD en décembre 2013 et est maintenant engagée dans le processus d'élaboration de sa stratégie REDD +. Elle est en particulier en train de faire une analyse de l'architecture institutionnelle de la REDD + (supporté par le PNUD) et a fait une demande au Secrétariat ONU-REDD pour une évaluation des besoins d’appui pour la mise en place de son Système National de Surveillance des Forêts.  La Tunisie vise à clarifier la situation foncière dans le pays pour contribuer à l'élaboration de sa stratégie REDD+ et ainsi jeter les bases pour une mise en œuvre efficace. Ce travail commencera par entreprendre une étude exploratoire qui analysera les questions foncières dans le cadre de l'élaboration du Programme national ONU-REDD. Cette étude fournira une base de données pertinente sur les questions foncières et proposera une liste de recommandations qui serviront au développement de la stratégie REDD+ de la Tunisie. Cette étude s’inscrira également dans le contexte de la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours (2015 – 2024) en soutenant l’élaboration d’un plan directeur d’assainissement de la situation foncière et en s’assurant que celui-ci tienne compte des enjeux fonciers spécifiques à la REDD+.  Il est prévu également l’organisation de deux ateliers, ayant pour objectifs de lancer et stimuler la discussion sur les questions foncières et de recueillir des informations auprès de plusieurs parties prenantes. En plus des deux ateliers il est prévu l’organisation d’une réunion de décideurs en la matière. Tout ceci aboutirait au développement d’une stratégie autour des questions foncières à plus long terme en Tunisie, qui engloberait entre autres :   * l’élaboration d’une base numérique de l’assise foncière des forêts tunisiennes ; * l’élaboration d’une base numérique de l’assise foncière des terrains privés à vocation forestière * la formation des techniciens en termes d’utilisation des nouvelles technologies en matière de cartographie et des systèmes d’informations géographiques. * La mise à disposition des moyens humains nécessaires et matériels appropriés pour le rétablissement des bornes et l’identification pratique des limites réelles du domaine forestier de l’état. |

|  |
| --- |
| **III. OBJECTIFS PRÉCIS**  Veuillez décrire les principaux objectifs et activités de la demande.   * Fournir des informations détaillées sur le type d’appui demandé et inclure tous les besoins nécessitant un appui en nature, comme la connaissance, le renforcement des capacités ou des informations techniques. * Si le pays est doté d’un Programme national ONU-REDD, décrire comment l’appui demandé comblera les lacunes / viendra compléter le financement déjà perçu en faveur du Programme national. |
| L'étude exploratoire, les ateliers, et la réunion seront menés par un consultant national avec l'appui technique fourni par la FAO et la contribution d'autres agences du Programme ONU-REDD. Une brève description des résultats et des activités est fournie ci-dessous.  **Objectifs**   1. Clarifier la situation du domaine foncier forestier et pastoral en Tunisie et les implications pour la REDD+. 2. Développer un plan de travail pour répondre aux défis fonciers de la REDD+ qui soutient l'élaboration de la stratégie REDD+ du pays. 3. Intégrer des considérations spécifiques à la REDD+ dans le plan directeur d’assainissement de la situation foncière élaboré dans le cadre de la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours. 4. Renforcer les capacités des techniciens et ingénieurs et les différents intervenants.   **Activités**   1. Préparation de la conception de l'étude et le plan de travail avec le consultant national; 2. Identification des acteurs (institutions) clés qui interviennent dans les domaines foncier et forestier; 3. collecte et analyse de la documentation existante, des pratiques, des politiques, des lois et des règlementations (PLR) relatives aux domaines fonciers pour les forêts et REDD+; 4. Organisation d'un atelier d’un jour pour introduire le domaine foncier dans le contexte de la REDD+ et pour obtenir des commentaires sur les enjeux et les priorités de la Tunisie dans ce domaine; 5. Organisation d’un Deuxième atelier d’un jour pour la présentation d'une version préliminaire de l'étude et la discussion des recommandations. 6. Réunion du groupe de décideurs clés impliqués dans l’élaboration de la stratégie et du plan d'action future afin d’approuver le plan de travail visant à répondre aux défis fonciers de la REDD+. 7. intégration de tous les commentaires et la clôture de l'étude. |

|  |
| --- |
| **IV. MISE EN OEUVRE**  Veuillez décrire les dispositions à prendre pour mettre en œuvre les activités prévues.   * Nommer les principales institutions responsables de la mise en œuvre et les institutions partenaires. * Expliquer quelles ont été les mesures prises pour mobiliser les peuples autochtones et la société civile, selon le cas |
| Le gouvernement tunisien est le partenaire principal représenté par M. Rafik Aini, Point Focal REDD +, fonctionnaire au Ministère de l'Agriculture.  Un consultant national, basé au niveau de la Direction Générale des Forêts, sera chargé : i) d'élaborer l'étude conformément aux TdR  qui seront élaborés par la DGF en collaboration étroite avec la FAO et les représentants des autres agences du programme UN-REDD ; ii) d’organiser les deux ateliers et la réunion avec les décideurs. Le consultant national aura des relations de confiance lui permettant de recueillir une rétroaction continue sur le travail des agents gouvernementaux et d'autres parties prenantes, y compris les agences de l’ONU. Un plan de travail détaillé assorti d'objectifs spécifiques et des dates d'échéance sera convenu à l'avance avec le consultant. La FAO assurera un suivi régulier de l'avancement des activités et fournira un appui technique au besoin.  Le coordonnateur de la FAO pour l’Afrique (Philippe Crète) ainsi que la spécialiste « REDD+ et foncier » (Amanda Bradley) seront responsables pour surveiller et guider les activités du projet. La spécialiste « REDD+ et foncier » examinera la conception de l'étude de délimitation et soutiendra le consultant national dans son travail. Elle communiquera et coordonnera régulièrement avec le bureau de la FAO en Tunisie, y compris le Représentant de la FAO M. Benoît Horemans et M. Ahmed Bougacha.  L'équipe consultative régionale (y compris la FAO, le PNUD et le personnel du PNUE et LTO FAO RAP) sera chargée d'assurer la cohérence et l'intégration des activités avec ceux d'autres produits du programme, notamment pour l'identification et l'engagement de l’appui technique nécessaire pour assurer un contrôle adéquat de qualité des résultats. Les partenaires du projet vont veiller à ce qu'un large éventail d’intervenants sera consulté dans la recherche et sont invités aux deux ateliers, en prenant également l'équilibre entre les sexes en considération. |

|  |
| --- |
| **V. SOURCE DE FINANCEMENT**  Veuillez indiquer toute éventuelle source de cofinancement des activités prévues. |
| Il n'y a pas de cofinancement pour ce projet, mais la Direction Générale des Forêts fournira un bureau pour le consultant. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **VI. PLAN DE TRAVAIL RÉSUMÉ, AVEC BUDGET ET CALENDRIER**  *(Veuillez agrandir l’espace selon vos besoins. Vous pouvez également ajouter une annexe avec le plan de travail, le budget et le calendrier* | | |
| Description des réalisations et activités prévues | Montant (USD) | Période de mise en œuvre (du mois/année au mois/année*)* |
| **Ateliers (2 @$5,000 ea)** | $10,000 | janvier/2015 – septembre/2015 |
| **Réunion (1)** | $5,000 | janvier/2014 – septembre/2015 |
| **Consultant national ($5500/mth)** | $49,500 | janvier/2014 – septembre/2015 |
| **Publication/dissémination (forfait)** | $5,000 | janvier/2014 – septembre/2015 |
| *(Veuillez ajouter des lignes selon vos besoins)* |  |  |
| **Montant total demandé (USD)** | **$79,500** | |

|  |
| --- |
| **VII. SUIVI DES AVANCÉES ET NOTIFICATION (RAPPORTS)**  Veuillez expliquer comment les avancées des réalisations et des activités prévues seront contrôlées et notifiées chronologiquement. |
| Tant du point régional Africain de la FAO focale (Philippe Crete) ainsi que la Spécialiste «  REDD+ et foncier » (Amanda Bradley) seront responsable de la surveillance de l'état ​​d'avancement des activités prévues. Un plan de travail détaillé assorti d'objectifs spécifiques et des dates d'échéance sera convenu à l'avance avec le consultant. La FAO assurera un suivi régulier de l'avancement des activités et fournir un appui technique au besoin. |

|  |  |
| --- | --- |
| **IV. POINT FOCAL NATIONAL D’ONU-REDD**  **(nom et titre) [[5]](#footnote-5)** | Mr. Rafik Aini  Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts  Directeur du Développement Sylvo-Pastoral  Direction Générale des Forêts  Ministère de l'Agriculture |

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**(Signature)**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom et titre** | Mr. RafikAini  Ingénieur Général du Génie Rural, des Eaux et des Forêts  Directeur du Développement Sylvo-Pastoral  Direction Générale des Forêts |
| **Institution et adresse** | Ministère de l'agriculture  30 rue Alain Savary 1002 Tunis- Tunisie |
| **Numéro de téléphone** | Mobile: 00216 98356255; Tel/Fax: 00216 71287487 |
| **Email** | ainirafik@yahoo.fr |

**ANNEXE:**

**Contexte**

L'engagement de la Tunisie à la REDD+ nécessite une meilleure compréhension de la complexité de la situation foncière dans le pays. Une analyse de la situation foncière et l’élaboration d’un plan directeur d’assainissement de la situation foncière sont nécessaires pour développer des stratégies visant à améliorer la gouvernance des forêts et à atteindre les objectifs REDD+ au niveau national. Parmi ces stratégies, la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours vise à initier un processus opérationnel de planification et de gestion durable des ressources forestières et pastorales en vue d’assurer une meilleure contribution du secteur à l'atteinte des objectifs nationaux de développement durable, ainsi qu’à l’atteinte des objectifs planétaires ayant trait à la conservation de la biodiversité et à l’atténuation des changements climatiques. Notons aussi que, les instruments de mise en œuvre de la politique forestière au niveau national sont le Plan Forestier National (PFN, 2007-2030), la stratégie de développement économique et sociale et la stratégie de développement durable du pays. La mise en œuvre de la politique forestière relève de la compétence de la Direction Générale des Forêts appuyée par les structures régionales du Ministère de l’Agriculture. La formulation de la nouvelle Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours (2015-2024) et de son plan d’action, est le fruit d’un processus participatif qui est passé par plusieurs étapes de concertation avec tous les acteurs en relation avec le secteur forestier et pastoral.

Pour atteindre l’objectif de la Stratégie Nationale de Développement et de Gestion Durable des Forêts et des Parcours, quatre objectifs spécifiques concomitants ont été définis pour la stratégie dans le prolongement des 4 axes identifiés, ce sont:

* L’adaptation du cadre institutionnel et règlementaire du secteur et la mise à niveau de ses capacités par plusieurs actions dont : *L’élaboration et la mise en œuvre d’un plan directeur d’assainissement de la situation foncière (50% des terres, soit ≈ 1 Million d’ha) ;*
* L’optimisation de la contribution des forêts et des parcours au développement socio-économique des régions forestières et pastorales et à l’économie nationale
* Le maintien et l’amélioration des fonctions et services environnementaux des ressources forestières et pastorales
* La consolidation et l’amélioration du couvert forestier et pastoral par : i) Reboisement forestier et plantations pastorales sur 160.000 ha (Domaine public et privé de l’état, domaine privé et collectif, agroforesterie et foresterie urbaine, plantations routières, protection des ouvrages hydrauliques, etc..), ce qui va permettre l’accroissement du couvert forestier de 1% : de 8,2% en 2014 à 9,2% en 2024 , ii) Élaboration et mise en œuvre d’un programme d’amélioration pastorale sur les parcours collectifs SRF (150.000 ha); nécessitant la clarification de l’assiette foncière pour pouvoir réaliser un tel programme.

Les forêts tunisiennes se répartissent en relation au foncier entre trois régimes à savoir:

* Le domaine forestier de l’état avec une superficie totale de 925.736 ha dont 532.363 immatriculés, 188.627 ha en cours d’immatriculation et 204.746 ha en tant que des réquisitions radiées qui sont des terrains forestiers non immatriculées suite à un refus par le tribunal foncier mixte de Tunis pour des causes procédurales. Ces terrains sont actuellement sous la tutelle de la direction générales des forêts mais posent énormément de problèmes en terme de conservation et de gestion.
* les terrains soumis au régime forestier en tant que contrats de reboisement ou périmètres de fixation des dunes, avec une superficie de 30.700 ha. Les services forestiers s’exercent dans le contexte de ces terrains avec les mêmes procédures appliquées au domaine forestier de l’état.
* les forêts privées avec une superficie de 23.739 ha, reboisées par l’administration mais sans aucun justificatif légal.

Les forêts tunisiennes subissent une pression anthropique intense qui se traduit en terme foncier par des conversions des terrains forestiers (même de l’état) en terrains labourés ou terrains constructibles surtout aux alentours des agglomérations et zones urbaines. En outre, le surpâturage entraîne la dégradation et la perte des stocks de carbone dans les forêts existantes. Le manque des moyens, de compétences et de base de données numériques régionalisées et accessibles par les agents forestiers aggrave la situation, et menace l’intégrité des forêts tunisiennes et du domaine forestier de l’état.

La couverture forestière du pays a considérablement diminué par rapport aux niveaux historiques d'environ 3,3 millions d'hectares (à l'époque romaine) à 400 mille Ha à l’aube de l’indépendance (1956) pour atteindre 1,3 millions d'hectares actuellement grâce aux efforts de reboisement, c'est-à-dire l'équivalent d'environ 8 pour cent de la superficie totale.

Quelque 8 pour cent de la population tunisienne vit à l'intérieur ou à proximité des zones forestières et dépend des ressources forestières pour environ un tiers de leur revenu, tandis que des activités agricoles et pastorales à petite échelle dominent le reste des moyens de subsistance dans le milieu rural.

Le gouvernement Tunisien s’est fixé un objectif ambitieux de clarifier la propriété foncière de 1 million d'hectares au cours des 10 prochaines années, et il a reconnu l'importance du lien entre la conservation des forêts, la gestion des terres et la pauvreté dans le Plan forestier national du pays (PFN) (2007). La Tunisie a également démontré une capacité à faciliter les approches participatives dans la réforme agraire, voyant plus de 30.000 agriculteurs prendre part aux débats sur le morcellement des terres.

**Description de l’étude**

L'étude examinera les aspects suivants de la situation foncière:

* Politique foncière, législative et règlementaire (PLR) et analyse de la situation: Analyse des lacunes dans la politique foncière et de la propriété des terres forestières et la législation connexe et politiques (y compris les questions genre) avec une analyse de la situation en comparant les PLR existants à la pratique habituelle et questions démographiques actuelles.
* Aménagement du territoire: i) évaluation des plans d’aménagement du territoire avec nécessité d'une planification supplémentaire d'utilisation des terres pour soutenir la mise en œuvre de la REDD+ dans le cadre de l'utilisation des terres et changement d’affectation des terres ; ii) Consultation avec les parties prenantes pour promouvoir et développer de manière holistique la planification et les stratégies d'utilisation des terres.
* Clarification des limites du domaine forestier de l’Etat et rétablissement des bornes: Analyse des moyens humains et matériels appropriés pour le rétablissement des bornes et l’identification pratique des limites réelles du domaine forestier de l’état.
* Système et capacité cadastre: i) analyse préliminaire du système du cadastre en Tunisie avec identification des différences régionales dans les systèmes fonciers à travers le pays et de leur importance pour la REDD+; ii) élaboration d’une base numérique de l’assiette foncière du secteur forestier et pastoral; iii) formation des techniciens en termes d’utilisation de la nouvelle technologie de cartographie et des systèmes d’informations géographiques.
* Mécanisme de règlement des griefs: Analyse du mécanisme de règlement des griefs utilisé pour les litiges fonciers avec une analyse de sa pertinence pour la REDD +.

1. Utiliser ce formulaire dans le cadre du processus de candidature pour un appui ciblé du Programme ONU-REDD constitue un choix. Si le pays préfère utiliser son propre document, ce formulaire peut servir de guide quant au contenu requis.

   Voir aussi les directives dans les [Procédures pour accéder à l’appui ciblé du Programme ONU-REDD](http://www.un-redd.org/PolicyBoard/8thPolicyBoard/tabid/78556/Default.aspx).

   Les demandes d’appui ciblé doivent être présentées en coordination avec les équipes des organismes participants de l’ONU (FAO, PNUD et PNUE) et le Coordonnateur résident.

   Il est conseillé que la demande soit soumise par le point focal national ONU-REDD. Il est conseillé de faire soumettre la demande par le point focal national ONU-REDD. Elle devrait être envoyée au secrétariat du Programme ONU-REDD (Email : [un-redd@un-redd.org](mailto:un-redd@un-redd.org)). Une copie devra être envoyée au Coordonateur résident s’il le demande. [↑](#footnote-ref-1)
2. Domaines d’activité concernés : suivi, notification (rapports), vérification (MRV), gouvernance, engagement des parties prenantes, avantages multiples, transparence et responsabilisation, économie verte [↑](#footnote-ref-2)
3. Période : de mois/année à mois/année. [↑](#footnote-ref-3)
4. Selon la phase dans laquelle le pays se trouve par rapport aux efforts déployés en faveur de la REDD+, certaines de ces informations peuvent se révéler pertinentes. D’autres peuvent être trop détaillées et être davantage développées si la demande est approuvée. [↑](#footnote-ref-4)
5. Il est conseillé de faire soumettre la demande par le point focal national. Voir également les notes de bas de page en page 1. [↑](#footnote-ref-5)